

BILAN SOCIAL COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales a été contactée afin de participer au financement de la construction de l'aire de jeux couverte.

La C.A.F. n'intervenant que tous les 5 ans dans ce type de financement demande à la Commune d'établir un bilan social des besoins et de fixer un échéancier des réalisations subventionnables, afin de s'engager sur un programme.

Le Conseil charge Madame FRESSON de constituer une Commission *ad hoc* pour préparer le bilan social communal et lui en soumettre le compte-rendu.